

209C1139
FR0000054421-FS0510

25 août 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BRICORAMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 août 2009, Monsieur Jean-Claude Bourrelier a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 16 juin 2009, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés M14 (1) et Maison du Treizième (2) qu'il contrôle, le seuil de 90% des droits de vote de la société BRICORAMA et détenir, au 30 juin 2009, directement et indirectement, 4 898 449 actions BRICORAMA représentant 8 871 540 droits de vote, soit 86,62% du capital et 91,90% des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuil résulte de l'attribution de droits de vote double au profit de la société M14.

Il est rappelé que Monsieur Jean-Claude Bourrelier, des membres de sa famille et les sociétés M14 et Maison du Treizième détenaient de concert, au 30 juin 2009, 4 943 522 actions BRICORAMA représentant 8 941 448 droits de vote, soit 87,41% du capital et 92,62% des droits de vote de cette société (3), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M14	2 694 695	47,65	4 630 695	47,97
Maison du Treizième	2 130 560	37,67	4 094 457	42,41
M. JC Bourrelier	73 194	1,29	146 388	1,52
Sous total M. JC Bourrelier	4 898 449	86,62	8 871 540	91,90
Famille Bourrelier	45 073	0,80	69 908	0,72
Total concert	4 943 522	87,41	8 941 448	92,62

(1) Société civile contrôlée par M. Jean-Claude Bourrelier.

(2) Société par actions simplifiée contrôlée par la société M14, elle-même contrôlée par M. Jean-Claude Bourrelier.

(3) Sur la base d'un capital composé de 5 655 312 actions représentant 9 653 912 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.